





Il me fait plaisir de vous livrer le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Pointe-Calumet et ce, conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec. Ce document comporte sept (7) sections dont je traiterai dans les lignes qui suivent et selon l'ordre suivant :

- 1.- Le dernier état financier;
- 2.- Le rapport du vérificateur;
- 3.- Le programme triennal des immobilisations;
- 4.- Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours;
- 5.- Dépenses de plus de 10 000 \$;
- 6.- La rémunération et les allocations des membres du conseil municipal;
- 7.- Les orientations du budget 2007 et du programme triennal des immobilisations pour 2007, 2008 et 2009

#### **1.- Le dernier état financier**

La municipalité de Pointe-Calumet a réalisé un excédent des recettes sur les dépenses pour l'année financière 2005.

En effet, les états financiers produits au 31 décembre 2005 indiquent un surplus net, après affectation, de 407 178 \$. Les revenus de la municipalité se sont élevés à 4 846 497 \$ comparativement à des dépenses de 4 439 458 \$ et des affectations nettes de 139 \$.

#### **2.- Le rapport du vérificateur**

Le rapport de vérification au 31 décembre 2005 a été préparé par la firme Beaudry Charbonneau, comptables agréés, et confirme que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité de Pointe-Calumet au 31 décembre 2005, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

#### **3.- Le dernier Programme triennal d'immobilisations**

Le dernier Programme triennal des dépenses en immobilisations a été réalisé en grande partie.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- a) Construction d'un nouveau poste d'incendie ;
- b) Achat de 2 camions pour le service des incendies ;
- c) Travaux d'aqueduc et d'égout pluvial sur les 61<sup>e</sup>, 62<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup> Avenue et 39<sup>e</sup> Rue ;
- d) Travaux d'égout pluvial et de pavage sur la 32<sup>e</sup> Avenue.

#### **4.- Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours**

Je suis en mesure de vous faire part que les recettes municipales dépasseront les prévisions 2006, ce qui devrait permettre à la municipalité de Pointe-Calumet la réalisation d'un excédent des recettes sur les dépenses pour la présente année.

#### **5.- Dépenses de plus de 10 000 \$**

Tel que prévu par la loi, je dépose au Conseil municipal une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$. Cette liste comprend également tous les contrats de plus de 2 000 \$ et dont le total au cours de l'année dépasse 10 000 \$.

#### **6.- La rémunération et les allocations des membres du conseil municipal**

La Loi sur le traitement des élus municipaux demande au maire d'une municipalité d'inclure dans son rapport annuel sur la situation financière une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du

Conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

En 2006, la rémunération pour les membres du Conseil était la suivante :

Maire : 21 600 \$, soit une rémunération de base de 14 400 \$ et 7 200 \$ d'allocation de dépenses;

Conseiller : 7 200 \$, soit une rémunération de base de 4 800 \$ et 2 400\$ d'allocation de dépenses.

En plus de cette rémunération, le maire reçoit une rémunération de base de 1 499,46 \$ et 749,73 \$ d'allocation de dépenses de la M .R.C . de Deux-Montagnes. Un conseiller reçoit 50 \$ lorsqu'il remplace le maire à la M .R.C.

À la municipalité de Pointe-Calumet, un membre du Conseil reçoit 25 \$ par séance lorsqu'il est mandaté à siéger sur un organisme mandataire ou un organisme supramunicipal, et ce, pour un maximum de 600 \$ par membre annuellement.

#### 7.- **Les orientations du budget 2007 et du programme triennal des immobilisations pour 2007, 2008 et 2009**

Les indications qui précèdent sont le portrait d'une municipalité en excellente santé financière. Qu'il s'agisse de l'équilibre budgétaire, du taux de taxation, des excédents budgétaires, des investissements et du financement, des actifs ou du taux d'endettement, Pointe-Calumet est une municipalité où il fait bon vivre.

Au cours de la prochaine année, les contrats de collecte des matières recyclables et domestiques prendront fin et dès lors, nous devons rencontrer les objectifs de récupération et de recyclage fixés par le gouvernement du Québec en appliquant le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)*. Ce plan nous amènera vers une gestion responsable de notre environnement. Nous poursuivrons les améliorations au réseau d'aqueduc et au réseau d'égout pluvial. Également, nous maintiendrons le compte de taxes moyen afin de respecter la capacité de payer des contribuables.

Dans le programme triennal d'immobilisations pour les années 2007, 2008 et 2009 le conseil municipal compte améliorer l'état des routes en général et ce, en obtenant des subventions reliées à ce genre de projet. Le réaménagement des terrains de tennis est prévu pour 2007.

À une séance spéciale du Conseil du 12 décembre 2006, à 19h30, je présenterai les prévisions budgétaires pour l'année 2007 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2007, 2008 et 2009.

Jacques Séguin, maire

06-11-243

#### RAPPORT DU MAIRE/PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AU 31-12-06 ET PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2007/ADOPTION

Il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires au 31 décembre 2006 et les projections pour l'année 2007, suivant l'énoncé du rapport du maire ci haut, soient adoptés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LA MUNICIPALITÉ

DEPUIS LE DERNIER RAPPORT DU MAIRE

La Directeure générale dépose au conseil municipal la liste des contrats conclus par la municipalité depuis le dernier rapport du maire, conformément à l'article 955 du Code Municipal du Québec.

GESTION DE PERSONNEL/DÉPART DE M. ANDRÉ OUELLETTE

06-11-244

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'ACCEPTER le départ pour la retraite de Monsieur André Ouellette, effectif le 10 novembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LES CHEVALIERS DE COLOMB/PANIERS DE NOËL/DON

06-11-245

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, conseil 10793, pour la préparation de paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-11-246

OPÉRATION NEZ ROUGE/DON

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'UN montant de 50 \$ soit octroyé à l'organisme Opération Nez rouge Laval-Basses Laurentides, lequel représente un appui financier à leur campagne de financement pour l'année 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-11-247

TRAIN DE BANLIEUE/AJOUT D'UNE 5<sup>E</sup> RAME/DEMANDE À L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

ATTENDU l'effondrement tragique du viaduc Concorde;

ATTENDU la fermeture de l'autoroute 19 suite à ces événements;

ATTENDU la mise en place d'un départ additionnel dans chaque direction du train de banlieue Montréal/Blainville comme mesures de mitigation;

ATTENDU l'achalandage immédiat constaté sur ces nouveaux départs;

ATTENDU les attentes de la clientèle pour l'ajout de service sur cette ligne déjà à capacité;

ATTENDU la nouvelle gare Vimont et l'ouverture prochaine de la gare

Chabanel :

ATTENDU la prolongation imminente de la ligne vers Saint-Jérôme;

ATTENDU le succès reconnu à cette ligne de train depuis ses premiers jours;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

DE demander à l'Agence Métropolitaine de Transport de faire les démarches nécessaires afin qu'une cinquième rame soit ajoutée immédiatement et de façon permanente sur la ligne de Montréal/Blainville.

DE transmettre cette résolution au Ministre des Transports, Monsieur Michel Després.

D'EN informer toutes les personnes et organismes concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BONIS AUX EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2006

06-11-248

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le conseil municipal autorise le paiement des bonis aux employés pour l'année 2006, suivant la liste décrite à l'annexe « A » faisant partie intégrante de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PG MEMSYS SYSTÈMES D'INFORMATION/CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS

06-11-249

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE la directrice générale, Mme Chantal Pilon, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, les contrats d'entretien des logiciels avec la firme PG Mensys Système d'Information, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, et pour la somme de 10 085,26 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC – 61<sup>E</sup>, 62<sup>E</sup>, 63<sup>E</sup> AVENUE ET BOUCLAGE 39<sup>E</sup> RUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE PAIEMENT

06-11-250

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 329 571,26 \$ à la firme Bernard Sauvé Excavation Inc., lequel représente le décompte progressif # 1, dans

le cadre des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc sur les 61<sup>e</sup>, 62<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup>, Avenue et le bouclage sur la 39<sup>e</sup> Rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-11-251

REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC – 61<sup>E</sup>, 62<sup>E</sup>, 63<sup>E</sup> AVENUE ET BOUCLAGE 39<sup>E</sup> RUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #2/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 303 325,02 \$ à la firme Bernard Sauvé Excavation Inc., lequel représente le décompte progressif # 2, dans le cadre des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc sur les 61<sup>e</sup>, 62<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup>, Avenue et le bouclage sur la 39<sup>e</sup> Rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-11-252

REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC – 61<sup>E</sup>, 62<sup>E</sup>, 63<sup>E</sup> AVENUE ET BOUCLAGE 39<sup>E</sup> RUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 45 580,00 \$ à la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance, dans le cadre des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc sur les 61<sup>e</sup>, 62<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup>, Avenue et le bouclage sur la 39<sup>e</sup> Rue (factures # 0654 et 0662).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-11-253

TRAVAUX DE DRAINAGE – 32<sup>E</sup>, 33<sup>E</sup>, 34<sup>E</sup> AVENUE ET 27<sup>E</sup> RUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 350,64 \$ à la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, lequel représente les honoraires professionnels pour les plans et devis, dans le cadre des travaux de drainage sur les 32<sup>e</sup>, 33<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> Avenue et la 27<sup>e</sup> Rue (facture # 0629).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-11-254

TRAVAUX DE PAVAGE – 32<sup>E</sup> AVENUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1/ AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 47 894,67 \$ à la firme Asphalte J.J. Lauzon Ltée, lequel représente le décompte progressif # 1, dans le cadre des travaux de pavage sur la 32<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 380-30-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT  
380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

06-11-255

QUE le conseiller Alexander Tomeo, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée, un règlement ayant pour objet d'amender l'annexe « G » du règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement, relativement à l'installation de panneaux d'interdiction de stationner sur la 15<sup>e</sup> Avenue.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/  
CERTIFICAT DE PAIEMENT # 3/AUTORISATION DE PAIEMENT

06-11-256

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 310 596,98 \$ à la firme Construction Jarco Inc., lequel représente le certificat de paiement # 3, dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/  
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE/AUTORISATION  
DE PAIEMENT

06-11-257

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 820,26 \$ à l'architecte François Grenon, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de construction d'une nouvelle caserne d'incendie (facture # 1475).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/  
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE/AUTORISATION DE  
PAIEMENT

06-11-258

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 193,43 \$ à la firme Caron, Beaudoin & Associés Inc., lequel représente les honoraires professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne d'incendie (factures # 060918 et 060952).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

06-11-259

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QU'À 20h50, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale